

# Les jeunes, objet social mal identifié

Toutes les époques n'ont pas considéré la jeunesse de la même manière. Des siècles durant, des rites ont marqué le passage à l'âge adulte et à un nouveau rôle dans la société. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, ces marqueurs ont disparu avec la montée du chômage et l'essor de la consommation.

PAR LUDIVINE BANTIGNY \*

« **U**n invention moderne » : c'est ainsi que l'historien américain John Gillis qualifiait la jeunesse en 1974 (1). Pourtant, bien qu'elle lui ait accordé une attention singulière, l'époque contemporaine ne l'a pas inventée : elle l'a constituée en objet social.

Sous l'Ancien Régime, la jeunesse formait déjà un groupe identifié, auquel on accédait par des rituels, en particulier lors des carnivals, des charivaris, des fêtes de la Saint-Jean ou du « mois de Marie ». Au début du XX<sup>e</sup> siècle, avec le déclin du folklore et l'intervention de l'État, ces pratiques sont tombées en désuétude. Demeuraient des moments pivots qui marquaient la sortie de l'enfance, tels le certificat d'études ou la communion solennelle pour les catholiques.

Le service militaire, en forgeant l'« homme des casernes », contribuait à l'apprentissage d'une certaine virilité et d'une identité masculine codifiée, faite de domination et d'humiliation. Pour les filles, seul le mariage signifiait l'entrée dans l'âge adulte, quand, passé 25 ans, on « coiffait sainte Catherine » : la norme réduisait la femme à son statut d'épouse et de future mère. La solennité de ces rites à elle aussi disparu, avec, en France, la suppression du service militaire obligatoire en 1997, le déclin de l'institution matrimoniale

\* Maitresse de conférences en histoire contemporaine, université de Rouen.

et le recul de l'âge du mariage. Au début des années 1980, les hommes convolaient pour la première fois à 25 ans en moyenne, et les femmes, à 22,8 ans ; en 2012, ces âges étaient passés respectivement à 32 et 30,2 ans.

La jeunesse est un âge social, et socialement différencié. Dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'écart est grand entre le jeune bourgeois et le jeune ouvrier. Le premier dépend financièrement de sa famille, mais garde une certaine autonomie, quand le second donne sa paie à ses parents. Ceux qui vendent leur force de travail sont des prolétaires, des apprentis sans garantie de rémunération ni de formation, victimes des « abattements d'âge », ces réductions salariales supprimées en 1968. Ce sont aussi eux les premiers touchés par le chômage. Et ce même au cœur des supposés « trente glorieuses » : en janvier 1968, 40 % des demandeurs d'emploi avaient moins de 24 ans.

## « Préjudice de l'âge »

En 1976, le taux de chômage des actifs de moins de 25 ans (12,2 %) était près de quatre fois supérieur à la moyenne ; depuis les années 1980, il ne se situe jamais en deçà de 25 %. Les jeunes sont désormais confrontés à la « flexibilité », indéfiniment déclinée en stages, missions d'intérim, temps partiels, emplois saisonniers et divers « contrats aidés », symbolisés par la création en 1984 des



PABLO FERNANDEZ ET HERNÉ DEZ. - « I'm the Others. The Others Are Me » (Je suis les autres. Les autres sont moi), 2007

travaux d'utilité collective (TUC) et des stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP). À l'aube des années 2010, seuls un quart des salariés de moins de 25 ans sont en contrat à durée indéterminée.

S'il existe un « préjudice de l'âge » commun à tous, les écarts demeurent. Les inégalités, qui se transmettent d'une génération à l'autre, sont flagrantes à l'école et à l'université. 70 % des enfants de cadres supérieurs obtiennent le bac général, contre 16 % des enfants d'ouvriers. L'historien Antoine Prost évoque une « démocratisation ségrégative (2) ». À l'université, moins de 25 % des enfants d'ouvriers ou d'employés décrochent un diplôme, contre 80 % des enfants de cadres, d'enseignants ou de membres des professions libérales. Les effectifs étudiants progressent de façon constante : moins de trente mille en 1900, quelque soixante-dix mille au milieu des années 1930, cent mille après la seconde guerre mondiale, cinq cent mille en 1968, deux millions quatre cent mille aujourd'hui. Pourtant, ni leur élargissement ni leur diversification n'atténuent les discriminations socioculturelles en leur sein.

La « culture jeune » contribue-t-elle à éroser les différences ? Il existe bien des pratiques propres à cette classe d'âge, mais elles sont distinctes selon les milieux : « bamboches » (fêtes) étudiantes ou carnavales, bals populaires. La nouveauté, surgie durant les années 1960, tient à ce que la culture jeune devient en Occident une culture de masse. À la phase biologique de l'adolescence correspond désormais un temps social et culturel, fait de loisirs et de sociabilités particulières entre groupes de pairs. Il se déploie à la faveur de l'entrée plus tardive dans la vie professionnelle et du développement d'une société de consommation appréciée, mais aussi contestée.

## Entre engouement et inquiétude

Les flaireurs d'aubaines ne s'y trompent pas, qui y voient un très juteux marché. Après l'« âge tendre » de « Salut les copains », émission radiophonique lancée en 1959 puis déclinée en magazine en 1962, et un « yéyé » bien peu subversif, rockers et punks, durant les années 1970 et 1980, expri-

ment une contestation multiforme, tout en redoutant toujours la récupération. Depuis les années 1990, hip-hop et rap offrent d'autres modes d'affirmation et de rébellion.

Dès lors, la jeunesse suscite à la fois la convoitise des médias et les discours alarmistes. La crainte de toute transgression, celle des « apaches » dans les années 1900, des « zazous » sous Vichy, des « blousons noirs » dans les années 1960 et 1970, puis des « jeunes de banlieue » depuis le début des années 1980, témoigne de l'anxiété qui l'érige en figure menaçante. Au début des années 1970 apparaît même une expression révélatrice : le « racisme anti-jeunes ».

Dans les discours stigmatisants d'aujourd'hui, les arguments « ethniques » et « culturels » prennent souvent le pas sur les analyses socio-économiques. Les bandes de jeunes existent pourtant de longue date ; la nouveauté est que, par médias interposés, elles défilent à la chronique. Les révoltes dans les quartiers populaires, autrement appelées « émeutes de banlieue », ne font événement que parce que

les chaînes de télévision passent en boucle leurs formes les plus spectaculaires : incendies, affrontements avec les forces de l'ordre. Elles expriment une indignation contre la relégation spatiale, la discrimination à l'embauche et la xénophobie.

Désir d'affranchissement et refus de l'accommodement, intranquillité et dissidence, contestation et rébellion – ce qu'Émile Zola nommait l'« esprit de jeunesse » – sont ainsi sources de politisation : Front populaire, maquis de la Résistance, opposition à la guerre d'Algérie, etc. Après l'acmé de Mai 68, les mobilisations n'ont pas cessé au cours des dernières décennies : manifestations lycéennes et étudiantes contre la loi Debré, qui mettait en cause les sursis militaires, en 1973 ; opposition à la loi Devaquet en 1986 ; contestation du contrat d'insertion professionnelle (CIP) en 1994 ; lutte contre le contrat première embauche (CPE) en 2006 ; rejet de la loi Libertés et responsabilités des universités (LRU) en 2007. Pour autant, la jeunesse dans son ensemble n'est pas plus à gauche ou plus progressiste que le reste de la population. Les jeunes sans diplôme votent même davantage Front national que l'ensemble de l'électorat. Même si leur part dans l'ensemble de la population décline, les 15-24 ans sont passés de six millions en 1954 à huit millions en 1968 et à près de dix millions aujourd'hui. Mais, si le sociologue Olivier Galland a pu évoquer une « massification du fait juvénile (3) », ce n'est pas uniquement pour des raisons démographiques. C'est aussi, et peut-être surtout, en raison de la visibilité que les jeunes ont acquise, du mélange d'engouement et d'inquiétude qu'ils suscitent, et de la flamboyance de leur radicalité dans les moments de lutte.

(1) John Gillis, *Youth and History: Tradition and Change in European Age Relations, 1770-Present*, Academic Press, New York, 1974.

(2) Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation*, Tempus, Paris, 1981.

(3) Olivier Galland, *Sociologie de la jeunesse. L'enfance dans la vie*, Armand Colin, Paris, 2011 (1<sup>re</sup> éd. : 1991).

# Au-delà des modèles trompeurs

Les autorités enferment la jeunesse dans des modèles réducteurs qui laissent peu de place à l'expression des intéressés.

PAR VÉRONIQUE BORDES \*

LORSQU'ILS évoquent la jeunesse, les discours mêlent dangers et ressources, peur et espoir. Les politiques publiques reflètent ces équilibres permanents. Ainsi le Comité interministériel de la jeunesse créé par le président François Hollande se contente-t-il, aujourd'hui encore, d'orientations sans moyens pour développer les chantiers énumérés (1).

Selon la sociologue Chantal Guérin-Plantin (2), il existe deux modèles de référence : la jeunesse fragile, la jeunesse messia-

\* Maitresse de conférences en sciences de l'éducation, université Toulouse - Le Mirail.

nique, la jeunesse dangereuse ou en danger et la jeunesse « citoyenne ». Ces représentations cohabitent. Elles peuvent s'alimenter ou se neutraliser.

La jeunesse fragile (premier modèle) a besoin d'être protégée par une justice spécifique ainsi que par une censure de la presse et des spectacles. Mais cette fragilité peut être invoquée pour tenir les mineurs à l'écart de la vie de la cité et les priver de toute autonomie. Par exemple, lors d'une réunion du comité de pilotage d'un conseil des jeunes dans une ville de la région Midi-Pyrénées, se posait la question de leur rôle dans cette structure. Les responsables associatifs présents souhaitaient qu'il reste minime, au motif que les questions discutées seraient difficiles à comprendre. Appelé pour donner un regard extérieur, un chercheur s'étonna : les délibérations portaient-elles sur des choses sacrées ou complexes ? On lui répondit par l'impératif de « protéger » les jeunes. Le scientifique s'interrogea : veut-on une jeunesse bénéficiaire ou actrice des dispositifs ? Après débat, il fut finalement convenu que deux représentants des jeunes « choisis » par les associations mem-

bres du comité pourraient prendre part à ses travaux.

Les exemples abondent d'adultes s'emparant ainsi d'espaces voués aux mineurs pour les organiser et les faire fonctionner à partir de leur propre représentation de la société. Edifiants, les témoignages des jeunes laissent paraître leur frustration : « Nous avions demandé que l'organisation du conseil change. Nous voulions quelque chose qui soit plus adapté à nos possibilités. On nous a fait remarquer qu'on ne modifie pas un fonctionnement décidé. Après, ils s'étonnaient que nous ne venions pas... »

## Glissement contestable

Dans le deuxième modèle, la jeunesse messianique est perçue comme capable de rupture : elle peut transformer la société. Les adultes attendant d'elle qu'elle fasse la révolution, tout en redoutant une attitude qui leur échappe. Cette idée a orienté les idéologies et les expérimentations d'éducation alternative dans les années 1960 et 1970. Si Mai 68 ou les « printemps arabes » s'inscrivent dans cette vision, certains

adultes estiment qu'une telle jeunesse n'existe plus. Ainsi, lors d'une discussion dans une petite ville de province, le responsable d'une mission jeunesse jugea bon de dire que les jeunes sont désormais assistés, préférant attendre qu'on leur fournisse des activités ou qu'on leur trouve un travail.

La jeunesse dangereuse ou en danger (troisième modèle) est celle dont on parle le plus, même si elle ne représente qu'une minorité. Elle alimente largement les discours électoraux et permet de faire accepter à la population des mesures sécuritaires prises par les parlementaires. Il s'agit là d'un glissement contestable : autrefois, il était accepté que les jeunes commettent des bêtises ; aujourd'hui, ces comportements sont perçus comme des incivilités qui doivent être punies par la loi. La société semble ne plus comprendre que la jeunesse a besoin d'accompagnement, qu'il lui faut une forme de socialisation secondaire (3). La « politique de la jeunesse » devient alors la « police des jeunes ». Dans cette perspective, la jeunesse n'est pas apte à s'exprimer ni à revendiquer des idées. Il est nécessaire non seulement de la protéger, mais éventuellement de

protéger une partie de la jeunesse face à une autre. Ainsi, en 2006, lors des manifestations contre le contrat première embauche (CPE), des élus proches du gouvernement accusaient les jeunes d'être manipulés par les syndicats, les estimant en danger.

## Des vitrines institutionnelles

Le quatrième modèle, celui de la jeunesse « citoyenne », s'élabore à partir d'une croyance en l'éducation et en la transmission des principes guidant la société. C'est ainsi qu'ont été imaginés les conseils de jeunes. Cependant, ces espaces se réduisent trop souvent à des vitrines institutionnelles. On demande aux jeunes de se réunir, le plus souvent en commissions, et de faire des propositions. Mais celles-ci modifient rarement le comportement des dirigeants municipaux. Certains élus, conscients de ces difficultés, confient à un animateur le soin d'accompagner le processus. D'autres transfèrent ces conseils en instances consultatives dont les propositions seront travaillées avec les administrations locales. Les jeunes ne

répugnent pas à s'engager, mais leur motivation dépend des chances de voir aboutir leurs projets, souvent concrets (4).

La génération qui détient les responsabilités ne semble pas disposée à les partager. La société évolue en direction des personnes plus âgées, qui détiennent les richesses ; la jeunesse a du mal à trouver sa place. Absent du débat public, le renouvellement du pacte des générations pourrait pourtant conduire à des interactions où chacun apporterait à l'autre. Mais cela suppose que les institutions acceptent d'être socialisées par la jeunesse (5) et que les adultes reconnaissent des compétences et des connaissances propres aux jeunes tout autant qu'utiles à la société.

(1) www.jeunes.gouv.fr

(2) Chantal Guérin-Plantin, *Genèses de l'insertion. L'action publique indétournée*, Dunod, Paris, 1999.

(3) Howard S. Becker, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Métailié, Paris, 2002 (1<sup>re</sup> éd. : 1985).

(4) Valérie Amselem-Mainyng et Joachim Timocco, *Atlas des jeunes en France. Les 15-30 ans, une génération en marche*, Autrement, Paris, 2012.

(5) Cf. *Prendre place dans la cité. Jeunes et politiques municipales*, L'Harmattan, coll. « Débats jeunesse », Paris, 2007.